

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085>

Compte rendu du CTL DU 04 FEVRIER 2013

Ci-dessous les différents points portés par le Directeur à l'ordre du jour du Comité Technique Local du 4/02/2013 :

- Ponts « naturels » 2013
- Règlement intérieur des CTL
- Modalités d'affectations des inspecteurs des finances sur les Résidences d'affectation nationales (RAN) du département.
- Relance de la campagne de déclaration des valeurs locatives des locaux professionnels
- Travaux du site du Château d'Olonne.
- Calendrier prévisionnel des CTL 2013
- **La Démarche stratégique**

FO DGFIP a fait une déclaration liminaire indiquant au Directeur qu'il a porté à l'ordre du jour de ce CTL « **La démarche Stratégique** » sans aucun document préparatoire.

A FORCE OUVRIERE, nous considérons qu'il s'agit d'un point important et nous constatons que ce point a été relégué en 5ème et dernière position en fin de réunion du CTL .

Le Directeur a écrit sur le site ULYSSE 85 dans quel cadre s'inscrit cette *démarche stratégique à la DGFIP*.

Il est pour le moins étonnant qu'aucun support écrit n'ait été joint dans les documents préparatoires à ce CTL d'autant plus et comme l'indique le DDFIP « *une première séquence s'est achevée en décembre, au cours de laquelle les responsables territoriaux et leurs équipes ont été plus particulièrement sollicités sur l'organisation et les structures, les méthodes de travail et les métiers* »

Il s'agit donc « démarche qualifiée de « stratégique » mais de quelle stratégie s'agit-il ?

M BEZARD répond donc à la demande du Ministre des finances Publiques et du Premier Ministre dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique, la MAP appelée antérieurement RGPP.

Les ministres demandent que soient hiérarchisées les priorités dans les missions en identifiant les marges d'efficacité et d'efficience. Il s'agit selon le DGFIP de « *rénover les services publics dans le respect du redressement des comptes publics.* »

Dans le respect de la lettre du 1er ministre, voici ce que le Préfet de la Vendée

explique lors d'une entrevue en fin d'année dernière avec les collègues de la CCRF(Concurrence Consommation Répression des Fraudes):

« *Il n'est plus possible de considérer les gains de productivité comme variable d'ajustement suite aux suppressions d'emplois, la variable d'ajustement est aujourd'hui la suppressions de missions et je demande à mes chefs de services de dire quelles sont les missions qu'il est possible de ne plus faire aujourd'hui.* »

Les représentants FO-DGFIP ont exprimé clairement la situation au Directeur :

Cette démarche stratégique s'inscrit dans le carcan de la rigueur budgétaire et vise à liquider et à externaliser des missions, regrouper et supprimer les services par les restructurations, fermer les trésoreries, et poursuivre la spirale infernale de suppressions des emplois.

C'est ce que le DDFIP traduit dans son jargon pour nous enfumer par « *définir les orientations de la DGFIP pour les prochaines années, ambitieuses dans le cadre de ses missions, claires pour l'ensemble de ses personnels, innovantes pour ses métiers.* »

Nous avons affirmé que la méthode pour mettre en œuvre cette déstructuration, cette liquidation des services et du réseau, est scandaleuse !

En effet le Directeur, sous prétexte de consultation, veut associer les agents et les chefs de service à une démarche dont la synthèse est déjà faite avant que les consultations ne commencent.

Les premières remontées dans plusieurs départements des « supports de restitution des travaux » montrent qu'elles correspondent aux orientations déjà arrêtées par la Direction Générale en mars 2012 et répondent au nouveau projet de régionalisation prévu et appelé **acte 3 de la décentralisation**,

Nous citons ci-dessous les pseudo-propositions faites et émanant des départements

- « Transférer le recouvrement de l'impôt vers d'autres structures
 - Concentrer le recouvrement de l'impôt dans les SIP
 - Abonder des cellules recouvrement dans les SIP par transfert d'emplois
 - Redéfinir le maillage territorial des trésoreries
 - Recentrer des trésoreries sur les missions de gestion des collectivités locales
 - Mutualiser à un niveau supra départemental certaines missions.
- Une mutualisation au niveau régional** serait gage d'une meilleure efficacité, d'une meilleure cohérence.
- Quatre exemples :**
- les recrutements sans concours (handicapés, Pactes) ;
 - la gestion des bénéficiaires agricoles forfaitaires ;
 - Les actions de communication ;
- l'animation technique des géomètres
 - Redimensionner le réseau des services de publicité foncière (SPF)
 - Constitution de pôles départementaux en charge de la fiscalité patrimoniale ;
 - Fusion des pôles d'enregistrement et des services de publicité foncière ;
 - Contrôle de la redevance audiovisuelle des professionnelles par les services actuellement en charge du contrôle fiscal des professionnels ;
 - Rapprochement des missions départementales d'audit et de maîtrise des risques par le biais d'un pilotage unifié.
 - Rendre plus cohérente et plus efficiente l'organisation du contrôle fiscal externe
Le pilotage unifié de la mission de contrôle fiscal externe de toutes les petites et moyennes entreprises est jugé comme source d'une meilleure efficacité. »

Les SIE sont également nommément désignés dans les documents de synthèse. Des pôles départementaux, supra départementaux ou nationaux seront institués. Le projet de rattachement du contrôle fiscal aux DIRCOFI est annoncé.

Le gouvernement vient de lancer l'acte III de la décentralisation dans l'ensemble des administrations. Et la « démarche stratégique » à la DGFIP s'intègre dans ces mesures.

Le Directeur Général est l'exécutant de la Modernisation de l'Action Publique.

La DGFIP est dans l'œil du cyclone, notamment pour ce qui concerne le secteur public local.

Il est prévu que les régions obtiennent une certaine autonomie fiscale qui entraînera de facto des transferts de postes vers les collectivités territoriales. Les transferts de missions ne seront pas les mêmes d'une région à l'autre (transferts à géométrie variable).

Le réseau est donc menacé à la DGFIP.

La MAP, la démarche stratégique, c'est la poursuite de la RGPP en pire ! !

Le seul objectif est de réduire les coûts, et donc le service public, de réduire les services et le réseau au détriment des missions et des agents dont les revendications ne sont pas prises en compte !

La réponse du Directeur :

Le département de la Vendée a choisi pour apporter sa contribution à la démarche stratégique un thème: *Le contrôle et le dialogue de gestion, le management des cadres de proximité et le pilotage par la performance.*

Il m'appartient de conduire une réforme qualifiée de stratégique, il ne m'appartient pas de juger. Dans un contexte contraint, l'idée est de voir comment faire pour assurer un bon niveau des missions ETC....ETC...ETC...

Et à la demande qui lui est faite pour savoir combien d'agents ont complété « LA FICHE D'EXPRESSION », sa réponse est 20 cadres et 20 agents sur 850 agents du département !!!

Le Directeur n'a pas fait de commentaire sur ces chiffres...

Les agents vendéens, par leur non réponse, ont su exprimer sans fiche, leur point de vue ... !

FORCE OUVRIERE revendique :

- **L'arrêt des réorganisations, redéploiement et restructurations des services et du réseau comptable : non à la réduction des missions, à l'interministérialité, à la régionalisation (acte 3 de décentralisation) et non à la fermeture des trésoreries.**
 - **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.**
 - **La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions.**
 - **Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.**
-

Ponts Naturels 2013 :

L'information a déjà largement circulé : **ce sont les 10 mai et 16 août 2013.**

Règlement intérieur des CTL :

Il s'agit du règlement du fonctionnement du comité technique local (CTL).

Chacun des syndicats présents est intervenu et a voté contre le règlement intérieur.

L'une des particularités du fonctionnement des CTL mis en place à l'issue des élections professionnelles d'octobre 2011 est, ainsi que le précise l'article 21 du règlement intérieur, qu'en cas de vote unanime contre un point à l'ordre du jour, le président du CTL est obligé de convoquer à nouveau le CT sur ce point dans le délai de huit jours. Il est indiqué que durant ce délai, l'administration fait connaître les modifications éventuelles proposées.

Le constat a pu être fait, lors des CTL successifs, que l'administration n'a jamais proposée de modification. Les représentants des organisations syndicales ont voté unanimement contre ce règlement intérieur et ont décidé de ne pas siéger lors de la deuxième convocation le 14 février 2013.

Position de FORCE OUVRIERE : *La création des CTL est issue de l'application de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique. Issu des accords de Bercy de juin 2008, que FO a refusé de signer. FO a combattu les éléments majeurs de la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique: **Les CT nationaux et locaux ne sont plus paritaires !** FO ne veut pas de cogestion avec l'administration, mais demande de véritables dis-*

*cussions et débats contradictoires, ce que le paritarisme favorise. Le paritarisme est l'une des pierres angulaires du dialogue social. C'est pourquoi FO soutenait d'une part le maintien de l'égalité numérique entre les représentants des employeurs et les représentants du personnel, d'autre part le maintien du vote des deux parties. Nous n'avons pas été entendus : **le texte supprime le paritarisme et le vote de l'administration sauf dans les CAP.***

Modalités d'affectations des inspecteurs des finances sur les Résidences d'affectation nationales (RAN) du département.

L'affectation dans les RAN s'applique aux agents A à compter du 01/09/2013 et aux agents C et B à compter du 01/09/2014.

Le département de la Vendée est découpé en six RAN : Challans, Fontenay le Comte, Les Herbiers, Luçon, Les Sables d'Olonne et La Roche sur Yon.

L'agent doit établir une fiche de vœu national pour changement de département ou de RAN.

Et il doit établir une fiche de vœu local pour changement d'affectation mission/ structure dans la RAN.

Les mouvements de mutation/1ère affectation continueront d'être réalisés par filière en 2013.

En cas de suppression de poste le maintien dans la RAN est de trois ans.

Relance de la campagne de déclaration des valeurs locatives des locaux professionnels

Le document préparatoire au CT indique que : « Cette opération concerne les locaux professionnels, soit 3,3 millions de locaux au niveau national et 32 409 pour le département de la Vendée.

Le nouveau système d'évaluation reposera sur les principes suivants :

- abandon de la notion de local-type au profit de l'institution d'une grille tarifaire

- création de secteur d'évaluation délimitant des zones homogènes du marché locatif
- calcul simplifié de la nouvelle valeur locative de chaque local

Le Calendrier immédiat des opérations est:

- Souscription par tous les propriétaires de locaux professionnels d'une déclaration spécifique, pour chaque local

détenu (campagne de dépôt février/mai 2013).

- Envoi des déclarations pré-identifiées aux propriétaires début février 2013.
- . Ouverture du dispositif de télédéclaration mi-février 2013.

:

Date limite de dépôt des déclarations **8 avril 2013** : s'agissant des déclarations « papier »

22 avril 2013 : s'agissant des propriétaires procédant à la télédéclaration et possédant de 1 à 10 locaux

29 avril 2013 : s'agissant des propriétaires procédant à la télédéclaration et possédant de 11 à 100 locaux

8 mai 2013 : s'agissant des propriétaires procédant à la télédéclaration et possédant plus de 100 locaux

FO a posé plusieurs questions au Directeur :

Comment va s'effectuer l'accueil physique durant cette campagne ?

Par l'agent actuellement affecté, nous n'avons pas les moyens pour un effectif supplémentaire à l'accueil. *L'accueil téléphonique ?* Il est assuré par un EDRA et un agent de l'équipe de direction pôle particulier. *Pensez vous que ce sera suffisant ?*, nous saurons être réactifs...

Avez-vous anticipé le traitement des anomalies en retour du CSI ? Il n'est pas possible aujourd'hui de mesurer.

FO s'adresse au Directeur : *Les services sont exsangues en personnels et les agents ont des inquiétudes sur cette campagne de révision qui va constituer un accroissement des tâches. Est-ce que vous allez continuer à fonctionner en croisant les doigts en espérant que « ça va encore passer pour cette fois » ?*

Les représentants du personnel FO resteront attentifs sur la suite...

Travaux du site du Château d'Olonne :

Avant d'aborder la situation des Sables d'Olonne le Directeur expose la situation des autres résidences du département :

LUÇON : La recherche d'un immeuble pour regrouper tous les services n'a pas abouti. C'est un dossier qui traîne depuis une dizaine d'années.

Il existe une possibilité sur un terrain à la sortie de Luçon, route de Fontenay.

FONTENAY : Le projet est de regrouper tous les services dans le même immeuble (place Marcel Henri) et organiser le départ des services installés actuellement à la Sénéchaussée fin 2013, début 2014.

LA ROCHE SUR YON : Le départ de la Formation professionnelle et des services du Domaine vers « Jaurès » et le départ de la MDPH libèrent une grande surface de bureaux à la Cité Administrative. Cet espace permettrait l'arrivée à la Cité Travot de deux trésoreries : La Paierie Départementale et la Trésorerie des Hôpitaux. Le projet est à l'étude.

LES SABLES D'OLONNE : Le début des travaux est prévu pour la fin du 1er semestre 2013 ; il s'agit d'une date butoir.

Plusieurs interventions des représentants du personnels montrent les insuffisances des plans proposés : exiguïté des locaux, mobilier inadapté aux besoins des agents : pas d'armoire pour la documentation à proximité des agents (Les archives des secteurs d'assiette sont à l'extérieur des bureaux).

FO a de nouveau dénoncé le fait que tous les travaux se font en site occupé, économies budgétaires obligent ! Les agents vont devoir déménager à plusieurs reprises avant leur installation dans les locaux qui leur sont destinés.

Site FO DGFIP Section Vendée : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085>

**Si vous souhaitez adhérer, retourner le coupon ci-dessous
au Trésorier de FODGFIP 85**

NOM PRENOM :

GRADE et INDICE :

QUOTITE TEMPS DE TRAVAIL :

AFFECTATION :

Trésorier : Stella CREPEAU - SIE Les Sables d'Olonne

Trésoriers adjoints : Sébastien BERTHONNEAU - SIP « service recouvrement » La Roche / Yon et Thierry PETROFF - « service Budget Logistique » Site Jaurès La Roche / Yon